



## 12 - FORCES MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure : le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties. La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq jours.

## 13 - DEMANDES DE MODIFICATION DES PROPOSITIONS VISUELLES

**13a)** Le CLIENT s'engage à formuler ses demandes de modification(s) concernant la ou les maquette(s) fournie(s) par graph&mi de manière claire et explicite (par mail ou courrier exclusivement) dans un délai de quinze jours suivant la livraison de la ou des maquette(s) à valider. Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création. Il est convenu entre les deux parties que la prise en considération de demande(s) de modification faite par d'autres moyens, notamment oralement, sont laissées à la convenance de graph&mi.

**13b)** Toute demande de modification émanant du CLIENT sur la ou les propositions graphiques(s) faisant état d'une omission, ou d'une erreur de sa part, dans le contenu du Cahier de charges, ou toute demande de la société cliente induisant un ajout ou une suppression de donnée qui affecte le Cahier des charges et les données précisées dans celui-ci sera considérée par les deux parties comme une demande de modification sur l'objet de la commande par la société cliente, au-delà de deux corrections un supplément sera facturé. Seront également facturés en plus : les modifications demandées par le client en cours de réalisation, si elles impliquent un remaniement entier du projet.

**13c)** Toute modification sur l'objet de la commande entraînant la réalisation d'aménagements sur le travail (recherche, conseil, ou exécution) déjà réalisé par graph&mi ou induisant un travail supplémentaire à graph&mi, impliqueront une facturation supplémentaire à la rémunération prévue par ce présent contrat. Les sommes correspondantes au travail déjà effectué par graph&mi sont dues par la société cliente et immédiatement exigibles.

## 14 - VALIDATION / LIVRAISON

**14a)** La signature du « Bon à tirer » dégage la responsabilité de graph&mi, de toute erreur ou omission de quelque nature qu'elle soit. Ces bons visés et datés par le CLIENT, son mandataire ou représentant, valent acceptation du travail effectué et autorisent sa livraison selon le bon de commande. Avec l'émergence d'Internet, un clic de validation ou un accord écrit du client dans un e-mail vaut pour « Bon pour accord », au même titre qu'une signature.

**14b)** Le CLIENT s'engage à formuler ses validations de manière claire et explicite par l'envoi d'un email ou d'un courrier daté et signé à graph&mi. Le travail réalisé, livré, et tacitement validé, implique que les sommes correspondantes à ce travail sont dues par le client et immédiatement exigibles par graph&mi.

**14c)** Afin de permettre ces réalisations dans les meilleures conditions, le CLIENT s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir la Graphiste de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées. Le CLIENT doit maintenir une adresse e-mail et une adresse postale valides.

**14d)** Les productions et créations de graph&mi sont stipulées livrées dès lors qu'elles ont été réceptionnées par courrier postal ou transmises numériquement via Internet au client lui-même, son mandataire ou bien encore son imprimeur. Il est de la responsabilité de ces derniers d'archiver et de sauvegarder ces éléments. Dans la mesure du possible, graph&mi, préserve tous les fichiers clients, mais ne saurait être tenue responsable suite à une perte partielle ou totale de ces données en raison d'un sinistre, d'une panne matérielle, d'un vol ou de toute autre raison indépendante de sa volonté.

## 15 - LIVRAISON DES FICHIERS

Hors mention contraire notée sur le devis, aucun fichier source (fichier .ai, .psd, .indd...) n'est fourni. Toute demande de livraison de fichiers sources entraîne un devis supplémentaire. Seuls les fichiers dits d'export (type JPEG, PNG, PDF) nécessaires à l'impression sont fournis à la fin de la prestation.

## 16 - CONDITIONS PARTICULIÈRES AUX PRODUITS IMPRIMÉS

**16a)** Le CLIENT accepte sans réserve de décharger de toutes responsabilités la PRESTATAIRE de tout aléa de production d'impression (délais, non-conformité, qualité...). La PRESTATAIRE s'engage toutefois à mettre en œuvre sa qualité d'intermédiaire pour faire valoir les droits de ses CLIENTS auprès de ses partenaires imprimeurs. Les moyens de visualisation des maquettes avant leur départ en impression étant nombreux et ne répondant pas aux mêmes normes, la PRESTATAIRE s'engage uniquement à transmettre à ses partenaires des fichiers informatiques conformes aux normes d'impression traditionnelle. Ces fichiers sont envoyés à l'imprimeur ou au CLIENT par la PRESTATAIRE dès lors que le CLIENT aura validé le Bon à Tirer (BAT) envoyé par la PRESTATAIRE.

**16b)** La PRESTATAIRE ne pourra pas être tenue responsable des éventuelles différences entre une visualisation informatique et le résultat final des produits. La restitution des couleurs ne pourra pas être garantie à l'identique entre l'outil informatique de la PRESTATAIRE et la chaîne de fabrication des partenaires imprimeurs de la PRESTATAIRE. Les couleurs visibles sur un écran (quel qu'il soit) ne sont pas contractuelles et ne seront en aucun cas restituées sur les différents supports proposés (il en est de même pour les impressions réalisées sur une imprimante).

**16c)** Le CLIENT devra remettre à la PRESTATAIRE un ou plusieurs exemplaires des créations qui ont été imprimées si la PRESTATAIRE lui en fait la demande.

**16d)** Les envois, sont généralement couverts par une assurance. Toutefois, même livrés franco, les colis voyagent aux risques et périls du destinataire. Ce dernier, en cas d'avaries ou de manquant, fera les réserves d'usage et exercera tous recours auprès du transporteur, par lettre recommandée (photos à l'appui), dans les 24 heures suivant la réception des produits et en avisera immédiatement graph&mi.

## 17 - LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle  
www.mediateur-consommation-smp.fr  
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



## 18 - CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

Pendant toute la durée de la mission et même après cessation pour quelque cause que ce soit, graph&mi, s'engage à conserver strictement confidentiel l'ensemble des informations et documents de quelque nature que ce soit relatifs au client, auxquels il aurait pu avoir accès dans le cadre notamment de l'exécution de la présente mission.

## 19 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**19a)** Tous les éléments : textes, dessins, cartes, logos, photos... fournis par le CLIENT sont reproduits ou utilisés à ses risques et périls et sous son entière responsabilité. Il convient à lui seul d'en détenir les droits d'utilisation et/ou la paternité. Il devra fournir les mentions légales dues à son activité, devant figurer sur le document final. Toutes les démarches, afin d'obtenir ces mentions et/ou logos, restent à sa charge. Le client s'engage à produire le cahier des charges qui permettra leur utilisation et à soumettre à contrôle le travail réalisé pour validation de conformité.

**19b)** La propriété des créations, services ou produits ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral et effectif du prix de vente (Article premier de la loi N° 80335 du 12 mai 1980). Toutes les productions et droits liés à une commande, demeurent la propriété entière et exclusive de graph&mi, tant que les factures ne sont pas intégralement payées par la société cliente, et ce, pour toute commande initiale et avenants conclus en cours de prestation. Le CLIENT devient propriétaire, de fait, des droits cédés à compter uniquement du règlement final. De façon corollaire, le client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par graph&mi, dans le cadre de la commande.

**19c)** Selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comportant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. Ainsi, ne seront cédés à la société cliente que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la présente commande, à l'exclusion de tout autre, et ce, dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Il est par ailleurs rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

**19d)** Sauf cas particulier lié à l'exploitation de l'œuvre, prévue dans les conditions de cession (habillage de site internet, logotype...), la livraison de toute production n'inclut jamais celle des fichiers sources ou fichiers de travail qui contiennent des méthodes de travail strictement confidentielles (photomontage, retouches photos, illustrations numériques...).

**19e)** graph&mi, a le droit de faire référence à ses clients et de mentionner ses réalisations ou participations en tant que créateur et réalisateur. Dans le cadre de son portfolio et site internet, de ses plaquettes commerciales, de ses courriers et articles de presse (print & web) et plus largement dans ses démarches de prospection commerciale, utilise des extraits textuels ou iconographiques des productions dont il est à l'origine.

## 20 - COPYRIGHT ET MENTION COMMERCIALE

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, graph&mi se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention indiquant clairement sa contribution : By graph&mi et / ou lien internet, lorsque le support le permet. Elle ne peut être supprimée sans l'accord de l'auteur. Une idée proposée par le client ne constitue pas, en soi, une création.

## 21 - DROITS DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION

**21a)** Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par les lois de mars 1957 et juillet 1985 (Publicité) sauf mention particulière portée sur la facture qui indique la levée totale ou partielle des droits. Les droits de reproduction et de diffusion sont calculés en fonction de la diffusion de la création. Ils peuvent être cédés forfaitairement ou partiellement. Chaque adaptation différente de l'œuvre originale faisant l'objet d'une nouvelle cession de droits d'auteur. Pour chaque nouvelle édition, le montant des droits doit être réactualisé. Les droits sont cédés dans le périmètre temporel et géographique du présent contrat et ne sauraient en excéder cette limite. Pour permettre au commanditaire d'exploiter librement la prestation fournie dans le cadre de son activité, sauf mention contraire, l'ensemble des droits patrimoniaux relatifs à la création du prestataire, au titre du projet, seront entièrement cédés au commanditaire, et ce, pour la diffusion sur les supports spécifiquement adressés lors de la commande, lors du paiement effectif de l'intégralité des honoraires dus.

**21b)** Les modifications ou interprétations d'une création graphique ne peuvent être faites, en aucun cas, sans le consentement de l'auteur.

SIGNATURE et mention "lu et approuvé"